

ÉNONCÉ DE VISION DU CCCI

Approuvé par le Conseil d'administration

Octobre 2010

Lors de sa réunion d'octobre 2010, suivant la recommandation du Groupe de visualisation, le Conseil d'administration a approuvé l'énoncé de vision ci-après.

Il réaffirme la mission et le mandat global du CCCI, mais apporte également des modifications à la façon dont le Secrétariat et le Conseil (incluant les membres) effectuent leur travail.

L'énoncé de mission du Conseil est réaffirmé

« Le CCCI est une coalition d'organisations du secteur bénévole canadien œuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. Le CCCI cherche à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous. »

La vision globale du développement que défend le Conseil dans son *Programme d'action en 10 points pour mettre fin à la pauvreté et l'injustice dans le monde* est réaffirmée. Ce programme ne doit d'ailleurs pas être un plan de travail à l'intention du Secrétariat, mais bien un cadre conceptuel orientant le Conseil dans son ensemble et un document qui, précisant les orientations de l'organisation, permet à ses porte-paroles de mieux définir les positions du secteur en général. Le *Programme d'action en 10 points* affirme l'importance du cadre des droits de la personne dans le développement.

Un CCCI renouvelé :

- sera toujours reconnu comme un acteur essentiel dans l'espace public, prêtant sa voix aux OSC internationales lorsqu'il est question d'efficacité du développement, de la viabilité et la vitalité du secteur et des rôles que doivent jouer la société civile et le Canada sur la scène internationale;
- sera toujours largement reconnu comme un médiateur efficace pour tout ce qui concerne les enjeux soulevés par ses membres;
- sera toujours la référence en matière d'analyse et de renseignements dans le dossier de l'aide au développement;
- comptera sur des membres davantage actifs et engagés couvrant un spectre plus vaste et diversifié;
- assurera sa viabilité grâce au financement de ses fonctions essentielles par les revenus d'adhésion et plusieurs autres sources.

Étant donné la diminution de ses revenus et ressources, le Conseil consacrera moins de temps au développement organisationnel et au travail d'orientation politiques. Il s'appuiera d'avantage sur le travail des coalitions d'OSC et des réseaux dont font partie ses membres, avec lesquels le Conseil et les organisations membres du CCCI ont régulièrement collaboré dans leur travail d'orientation politique et de plaidoyer.

A titre exploratoire, un Groupe consultatif en matière d'orientation politique est créé, puisant dans l'expertise des organisations membres et des coalitions d'OSC déjà actives à ce chapitre. Ce groupe appuierait l'équipe réduite d'orientation politique et de communications dans ses réflexions concernant les priorités à court terme en matière d'orientation politique et de programmes, celles-ci étant orientées par l'engagement accru, les perspectives et l'expertise de nos membres.

Le **CCCI veillera à ce que sa participation au sein des coalitions et groupes de référence avec lesquels il collabore déjà soit plus stratégique.** Les organisations membres qui participent à la définition des orientations politiques doivent, entre autres, lorsqu'elles le peuvent, servir de lien entre les coalitions vouées à un enjeu précis et le Conseil et le Secrétariat du CCCI.

Suivant l'idée selon laquelle il faut miser davantage sur l'engagement des membres et laisser plus de place à leurs initiatives, **le CCCI et le Secrétariat pourraient former des groupes spéciaux d'organisations membres** ayant le mandat d'étudier des enjeux précis soulevés par les membres (politiques de l'Agence du revenu du Canada, questions opérationnelles et défis auxquels fait face l'ACDI, etc.).

Le Conseil d'administration a mandaté son comité de l'adhésion pour surveiller la conformité des membres au Code d'éthique. Le maintien de la conformité des membres au Code, au cours des prochaines années, est fondamental si le CCCI veut consolider son identité et son rôle en tant qu'acteur clé dans le milieu des ONG. Il reconnaît toutefois qu'à court terme, le CCCI disposera de moins de ressources pour poursuivre le travail de sensibilisation et de documentation relatif au programme du Code d'éthique. Le comité du Conseil d'administration pourra faire appel, au besoin à des ressources extérieures, surtout bénévoles, pour appuyer dans son travail de surveillance de la conformité avec le Code.

À l'avenir, le Conseil et le Secrétariat mettront d'avantage l'accent sur l'efficacité des communications externes et internes. Le Conseil doit continuer à être entendu haut et fort dans les débats publics sur la coopération au développement. Il doit également s'assurer que les communications avec les membres soient plus régulières et efficaces au sujet des travaux en cours au Secrétariat, de la façon dont les priorités en matière d'orientations et de programmes sont établies et des positions du CCCI par rapport à certains enjeux publics.

Trois priorités qui doivent orienter la programmation du CCCI à court et à moyen terme sont.

- **Les changements drastiques qui sont en cours à la Direction générale du partenariat.** Plusieurs membres croient que l'abandon des principes guidant la programmation

réactive et le virage vers des modèles de financement concurrentiels, entre des ONG provenant d'horizons variés, ne pourra que miner l'efficacité du développement.

- **Un discours plus large sur le rapport du Canada au reste du monde.** Ce faisant, il doit mettre en lumière la complexité des défis en matière de développement et la nécessité de miser sur des politiques publiques qui dépassent la seule question de l'aide au développement.
- Un troisième domaine d'intervention nécessite un examen plus approfondi : **la promotion de l'excellence en matière de développement, notamment dans le cadre d'un forum de réflexion et d'échange** qui réunirait des organisations membres et d'autres acteurs du milieu. À cet égard, la participation du CCCI au Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC est un atout non négligeable. Le Conseil suivra attentivement son déroulement au cours des 18 prochains mois. En effet, une initiative semblable réunissant nos membres serait un banc d'essai idéal qui permettrait au Conseil de faire connaître, de mettre à l'essai et d'appliquer les leçons retenues lors du Forum ouvert.